Numéro 2 - 27 février 2017

L'ECHO

« Un eunuque décapité, ça n'a ni queue ni tête»

Edito

Let's go, c'est parti ! Tu la sens, maintenant, cette boule au ventre ? Ces épaules tendues ? Ces jambes qui flanchent ? Voilà. La sensation que le Parlement Jeunesse commence, c'est celle-là. L'impression que tu vas vivre une semaine inoubliable. Que, petit à petit, des cernes creuseront tes yeux, sans que toutefois la lueur ne s'y éteigne : le sommeil se fait synonyme de denrée rare, dont la fugace possession est précieuse. Qu'il faut à tout prix que tu interviennes dans ce débat !

Les discours de présentation de ce lundi ne sont qu'un avant-gout de ce que ça fait de parler devant tout l'hémicycle. D'avoir travaillé ton texte dans l'ombre nocturne, à la lumière de cette petite lampe au-dessus de ton lit. D'avoir réfléchi à la formule qui percutera. Au mot qui résume ta pensée précise mais aussi le trait d'humour qui attire à toi l'attention de la députation. Cela n'égale pourtant pas la saveur de la victoire : une prise de parole réussie, un amendement accepté, une réplique incisive.

La rédaction est fière de te présenter son deuxième Echo, journal de qualité, garantie sans pâté. Celui-ci n'est autre que le fruit d'une longue tradition familiale dont le secret se transmet de génération en génération. 21 ans d'expérience n'est pas négligeable car c'est sur celle-ci que nous jouons notre crédibilité. ●

Vie PJ
« Faut-il être représentatif pour être démocratique ? »
Page 3

DÉMOCRATIE
« La démocratie 2.0 »
Page 6

IMMIGRATION
« Entre acceuil, nationalité et emploi, les enjeux du décret »
Page 7

CULTURE
« Un décret d'équilibriste ? »
Page 8

JUSTICE
« Système carcéral : solution ou nouveau non-sens ? »
Page 9

En exclu, ton poster du président !

Le mot du jour:

Un jour, un défi... La rédaction te propose de glisser ces mots dans tes prises de parole:
Abscons(e): (adjectif): difficile à comprendre
Cucurbitacé: famille de plantes dicotylédones
Onanisme: Ode aux nains

La blague du jour:

(A dire avec la voix d'un enfant de 6 ans qui zozote et a un patch sur les lunettes):
« Comment les dinosaures ils élisent le président des dinosaures ?
- Ils font un grand tirageausore

Bises & PJ:

Visiblement, les histoires d'amour et les histoires de cul n'intéressent personne. Nous sommes au regret d'annoncer que nous n'avons reçu aucune déclaration enflammée. Pour y remédier, envoie un sms au 0497/40.53.66

L'Horaire officieux de la semaine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
09:00	*Tiens, je vais peut-être avoir ma photo...*	Manque de respect mutuel	Branlette intellectuelle collective	Manque de respect mutuel	Manque de respect mutuel
10:00		Branlette intellectuelle en groupe restreint		Branlette intellectuelle collective	Destruction décret 3
11:00					
12:00					
13:00	*Enfin, je crevais la dalle*	*Enfin, je crevais la dalle*	*Enfin, je crevais la dalle*	*Enfin, je crevais la dalle*	*Enfin, je crevais la dalle*
14:00	Première destruction des décrets	Branlette intellectuelle en groupe restreint	Branlette intellectuelle collective	Destruction décret 1	Destruction décret 4
15:00					
16:00					
17:00				Destruction décret 2	*Bonne nuit !*
18:00			PUTSH !!!!!!!!!!		
19:00		*Enfin, je crevais la dalle*	*Enfin, je crevais la dalle*	*Enfin, je crevais la dalle*	
20:00		Branlette intellectuelle en groupe restreint		Création de couples	
21:00					
22:00					
23:00					
00:00		*Heu je dors quand?*	*Dormir ? Mais t'es malat'*		

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

XXIe édition du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles
Réalisation : Filori Gago Sébastien & De Brouwer Maëlle
Ont participé à ce numéro:
Journalistes : Léo Bary, Marion Bourgois, Cloé Devalckeneer, Louis Mores, Virginie Stranart
Imagerie: Louise Delvaux, Alexandre Pairoux, Thomas Ravanelli

En cas de problème:
Camille Hallet: 0472/27.16.06
Samuel Desguins (en cas d'urgence): 0476/93.13.98

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles
Parlement Jeunesse @ PJ_WB
www.parlementjeunesse.be

« Le parlement est plus âgé, plus masculin et plus diplômé que la population ». Si le verdict est sans appel, cet état de fait constitue-t-il un problème ?

Nul doute que les Anciens ne manqueraient de retourner la question : en quoi la représentation est-elle démocratique ? En effet à Athènes, si la Boulè existait bien, personne ne lui prêtait le pouvoir de représenter le Peuple, simplement d'être un lieu de décision collégiale. Démocratique, cela signifiait, être décidé directement par le demos, le peuple.

Dans nos régimes Modernes, depuis Sieyès, « le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants ». En prenant la place du peuple, en agissant pour lui et en son nom, le représentant ne peut manquer de voir sa légitimité remise en cause. En effet, qui voudrait être figuré par un groupe de personnes ne lui ressemblant en rien et ne partageant pas les mêmes valeurs et visées?

sont, étudient-ils en majorité le droit, la théorie politique et autres sciences humaines ? Y-a-t-il plus de jeunes hommes que de jeunes femmes ? Possèdent-ils/elles tou-te-s un attirail de tenues de ville dans leur garde-robe ?

Bien que ces données relèvent d'avantage du hasard (pour le genre) ou d'une attirance pour l'exercice plus développée chez une partie de la population et non pas d'une volonté de l'équipe organisatrice, la question mérite d'être soulevée. Les lieux de campagne doivent-ils être diversifiés ? Mais alors, comment susciter l'engouement chez des groupes moins sensibilisés au faire-Cité ? Les procédures de sélection devraient-elles être moins codifiées, moins effrayantes pour un public non-rôdé aux affres de la dissertation ? Mais quid, alors, de l'anonymat ?

FAUT-IL ÊTRE REPRÉSENTATIF POUR ÊTRE DÉMOCRATIQUE ?

C'est là que se pose la question de la représentativité : l'institution législative est-elle suffisamment à l'image de ceux à qui elle est censée, par un délicat jeu de passe-passe, prêter sa voix et ses voix ?

Représentatif, ça veut dire quoi ? A partir de quels seuils peut-on dire que le reflet est fidèle à la réalité ? La représentation n'est pas l'identification totale, les élus restent des hommes et des femmes mus par leurs propres convictions et surtout, impliqués dans des débats dont l'issue, n'est –de préférence- pas connue d'avance. C'est pour cela que la participation citoyenne et le dialogue entre élus et électeurs, est un enjeu majeur pour que les premiers ne se cantonnent pas à se représenter eux-mêmes et à reproduire leurs propres intérêts.

Et nous alors ? En tant qu'échantillon de la jeunesse francophone de Péjigonie, sommes-nous représentatifs ? Nos pairs sont-ils universitaires à 90 % ? Quant à ceux qui le

Après tout, devons-nous être représentatifs ? Au vu des nombreux efforts déjà déployés et de la complexité des solutions à envisager, il peut s'agir d'un vœu pieu. Il nous reste à garantir le plus d'accessibilité possible.

Peut-être devrions-nous alors songer à certaines situations, n'étant pas dû au PJ mais aux paramètres socio-culturels de l'environnement. Par exemple, pourquoi les filles se bousculent-elles moins pour le rôle de Ministre ? Pourquoi les jeunes non-diplômés sont-ils moins séduits par l'hémicycle ? Se sentent-ils/elles moins légitimes à partager leurs idées ou à incarner une posture d'autorité ?

En tant que lieu de démocratie, d'échanges et de création d'utopies, nous nous devons de participer à démonter ces préjugés.

Alors, à défaut d'être représentatifs, soyons réflexifs et inclusifs ! ●

- Cloé Devalckeneer

Vous pensiez, chère députation, être l'entière maitresse du débat ? Une part de ce coeur, tiraillé par nombre de visions différentes, est pourtant réservée à la presse, détentrice d'un pouvoir certain au Parlement Jeunesse. Voici donc les personnes dont il te faut te souvenir car elles aussi apporteront leur pierre à l'édifice. Soyez en bons termes : les murs ont des oreilles et les collaborations sont au rendez-vous.
Seule exception : Sarah Barbier constitue le lien entre le PJ et les vrais médias. Du coup, on passe quand à la télé?

Sébastien Filori Gago - Rédacteur en Chef
Hyperactif inventif, je soigne mon angoisse du temps qui passe en multipliant les activités associatives (journalisme étudiant, kot-à-projet, clown, projet humanitaire, chef balladins), ou créatives (théâtre, photographie, vidéo…). J'écris des phrases très longues, je suis bachelier en droit, et j'étudie maintenant la sociologie. Cette année, j'apporterai à l'Echo mon énergie, ma créativité et mon expérience. Hâte de vous voir lire !

Maëlle De Brouwer - Rédactrice en Chef adjointe
J'aime les orgasmes, qu'ils soient intellectuels (féministes & écologistes surtout), musicaux et culturels (de la techno au classique, des films d'auteur-e à l'opéra), culinaires (en route vers le végétalisme !) ou autres. Etudiante en romanes, étrangère au mythe de la croissance, je fais aussi du judo (pas seulement pour la def après l'effort...) & du piano dans un ensemble jazz mais aussi en tant que professeure (et j'adore mes élèves !).

Léo Bary - Journaliste (décret Démocratie)
Léo, qui est donc ce petit bonhomme ?
Derrière son côté un peu « j'me la coule douce » se cache en fait une personne de confiance. Etudiant en économie en troisième année passionné de voyages, on peut compter sur lui en cas de besoin. Un chouia timide au premier abord, son côté bout en train finit par reprendre le dessus !

Marion Bourgois - Journaliste (décret Culture)
Occupation : Interprétation et Traduction à l'EI (Mons)
Monde : Dépaysement, escapades et rencontres, mes quelques voyages ne m'ont pas encore rassasiée et j'ai hâte de découvrir de nouvelles destinations !
Oiseau à tête de plume, voilà le tatouage que j'ai ancré dans la peau depuis un an. Symbole de liberté et de ma passion pour l'écriture, il a été dessiné par une amie de talent.

Cloé Devalckeneer - Journaliste (décret Justice & Vie PJ)
23 ans, bruxelloise, mais avant française (pardonnez-la). Célibataire, aimant les chats. Surnommée Bulldozer, en espérant que c'est parce qu'elle est engagée et fonceuse. Minuscule (1m48, question épargnée. Non, pas petit, « verticalement contrarié ») mais si on la voit pas, on l'entend parce qu'elle rigole continuellement. S'émouvant pour trois fois rien, a du mal à ne pas voir les gens beaux. On pourrait arguer que c'est des défauts, mais …elle s'rait pas d'accord.

Louis Mores - Journaliste (décret Immigration)
J'étudie les langues et lettres romanes à l'UCL. J'aime la littérature et l'histoire qui sont deux de mes grandes passions. Mes dernières lectures : *L'autre qu'on adorait* de Catherine Cusset et *Petit pays* de Gaël Faye. J'ai plusieurs rêves dont un dîner avec Napoléon pour lui expliquer comment gagner Waterloo et fumer une clope avec Michel Houellebecq en parlant de ses livres. Hâte de vous rencontrer, à très vite !

Virginie Stranart - Journaliste (décret Justice & Vie PJ)
Occupation : Etudiante en droit, tutrice en école secondaire
Berk : Les gens qui font craquer leurs doigts, le froid, les pieds (et les fétichistes, évidemment !)
Dernier livre : Anna Karénine
J'aimerais diner avec : Dan Brown, histoire de comprendre l'esprit tordu qui a pu penser le Da Vinci Code & Cicéron

Pouvoir Le Journal Télévisé

Marie-Hélène Avart - Journaliste
M- Motivée et pleine d'énergie, restée assise est un défi. **A-** Animatrice, chez les scouts ou à Jeunesse et Santé, c'est un délice d'animer. **R-** Responsable et sociable je suis facilement abordable. **I-** International Relations, because travelling is a passion ! **E-** Exploratrice, relever des défis est l'explication de nombreuses cicatrices ! **-H-** Hélas, plus de place, on m'appellera Mash.

Camilla De Souza Bispo - Responsable Vidéo
Occupation : Etudiante en Image à l'Institut des Arts de Diffusion.
Loisirs : L'image en général, danser, la techno et les valeurs humaines.
J'aimerais diner avec : Siddharta Gautama ou bien Pedro Almodóvar.
Dernier livre : J'ai relu « La révolution humaine: la sagesse pour créer le bonheur et la paix» de Daisaku Ikeda

Marie Moons - Journaliste
Si je devais me définir : *hyperactive*. Je ne tiens pas en place et j'ai un besoin vital d'être occupée en permanence. C'est pour cela qu'en plus de ma formation en journalisme à l'Ihecs, j'étudie la langue des signes, je m'implique au sein de la Croix-Rouge, en plus de jongler avec un travail à la RTBF comme secrétaire info-sport. En bref, je suis motivée, passionée et organisée.

Manokham Sivoravong - Responsable Vidéo en chef
Occupation : Cameraman-monteur freelance
Loisirs : Le cinéma (logiquement) et le football (Anderlecht, Anderlecht, Anderlecht CHAMPION ! Allez, allez, allez, alleeeeeeeez)
Berk : Quand une personne frotte un ballon de baudruche avec ses mains. MEURS si tu es cette personne !

& Les Indispensables

Louise Delvaux - Photographe
Salut ! Je m'appelle Louise Delvaux et j'ai 19 ans. J'ai commencé cette année des études en Sciences Politiques à l'UCL, et jusqu'à présent, j'adore ! Je fais partie des mouvements de jeunesse depuis que je suis petite et je suis cheffe chez les lutins. A mes heures perdues, j'aime lire, faire de la musique, voir mes amis et faire la fête. La photographie est une autre de mes passions.

Thomas Ravanelli - Photographe
Dirais-je que je suis perfectionniste? Joyeux? Souriant? Voire extraverti? Ou plutôt curieux? Que j'adore lire? Que j'aime la musique "à frisson"? Que je suis un bon vivant? Que mes amies m'appelle parfois le "mentalis"? Que je souhaite être professeur de langues? Que j'adore la photo? Ecrire ? Me balader? Que je suis franc? Sincère? Honnête? Droit? Comment me présenter…
Tiens! Voilà qui est fait !

Sarah Barbier - Attachée Presse
Occupation : étudiante en master en presse et information à l'IHECS (plus communément appelé journalisme)
Loisirs : photographie, sortir entre amis, cuisiner, sport quand j'ai le temps
Berk : la moisissure
J'aimerais diner avec : mon papa
Dernier film : Captain America First Avenger

Alexandre Pairoux - Caricaturiste: «Coucou, je suis là parce que je dessine bien ».

La démocratie 2.0

« La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous », ces mots furent prononcés en 1936 par le défunt et très respecté Sir Winston Churchill.

Quatre-vingts longues années plus tard, cette phrase résonne avec un étrange goût d'actualité. Ce système est-il toujours le « moins pire », ou est-il possible de trouver une alternative satisfaisante ? Certain-e-s parlent d'une crise de la démocratie, d'autres évoquent un simple manque d'intérêt pour la sphère politique, mais qu'en est-il vraiment?

Selon un sondage, réalisé conjointement par plusieurs médias d'information, dont Le Monde et France Inter en 2014, 64 % des Français-e-s estiment que la démocratie « fonctionne mal ». D'après une autre enquête, un-e Péjigonien-ne sur deux ne fait pas confiance au monde politique de son pays.

Il semblerait donc que, pour une bonne partie de la population, le modèle représentatif en place soit à bout de souffle et demande quelques remaniements.
Face à cet enlisement se tient la proposition de décret du Ministre des Réformes institutionnelles, Monsieur Ludovic Panepinto.

Cette motion recommande, entre autres, de réformer le statut de l'électeur-trice, et comme ça a déjà été fait en Autriche, d'abaisser l'âge légal d'éligibilité à 16ans. Diminution qui ne fait pas l'unanimité au sein de l'opinion civile, certain-e-s considérant cet acte démocratique d'une importance trop cruciale pour être laissé entre les mains d'adolescent-e-s. Néanmoins, la question de choisir les représentant-e-s de la nation concerne un tout un chacun, du bambin au vieillard.

Une autre proposition phare de ce décret est l'introduction d'un procédé de vote anonyme par voie électronique. Quoi de plus normal, à l'heure du numérique, que d'introduire ces technologies au système électoral ? Les ressources électroniques ont déjà eu l'occasion de faire leurs preuves en matière de développement démocratique. On pense notamment aux Printemps arabes où les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur dans les diverses révoltes populaires qui ont éclaté. La tâche la plus ardue dans l'utilisation de ces nouvelles possibilités sera de mettre sur pied un système efficace, accessible et fiable.

Autre point également très important, celui d'instaurer une plus grande place pour l'initiative populaire. C'est une direction vers laquelle semble tendre la société pejigonienne actuelle : inclure les citoyen-ne-s ordinaires de manière plus intense dans le processus décisionnel national. Des expériences incluant des individus lambda tirés au sort, visant la réforme de la Constitution, ont déjà vu le jour dans d'autres pays dont l'Irlande.
En définitive, le sujet peut sembler vaste étant donné qu'il touche aux racines mêmes de notre État. Une révolution du mode de sélection des élu-e-s semble, au jour d'aujourd'hui, d'une importance capitale. Il est décisif de poser des bases claires sur ce que pourrait être la démocratie de demain, mais surtout d'aujourd'hui ●

- Léo Bary

Entre accueil, nationalité et emploi, les enjeux du décret

Le Ministre de l'Accueil et de la Migration Vincent Martin-Schmets a récemment proposé devant le Parlement un projet de décret visant à la réforme du statut migratoire et du parcours d'intégration.

Il souhaite que la Péjigonie respecte ses promesses, au regard de ses valeurs, auprès des personnes qu'elle accueille au sein de la « communauté nationale». Le décret promeut l'amélioration de la prise en charge des réfugié-e-s et primo-arrivant-e-s par nos institutions et par notre société, car l'accroissement des inégalités et des discriminations sont des tares qui sévissent actuellement en Péjigonie. Juridiquement, le projet de décret modifie le statut de réfugié, en l'élargissant aux personnes mises en situation de danger en raison d'un événement climatique.

Le premier grand axe du décret est la modification de la procédure d'asile et d'obtention de la nationalité. Dans le système actuel, toute personne arrivant dans notre pays peut y demander l'asile. Après une procédure d'audition, elle peut acquérir le statut de réfugié et devient demandeur-euse d'asile, sa durée de séjour est illimitée. Le décret se montre plus strict à ce niveau et propose de limiter ce séjour à cinq ans pour les réfugié-e-s. Cette mesure répond probablement à un possible enrayement dû à l'augmentation du nombre de réfugié-e-s dans certaines situations à cause de l'élargissement du statut. Un quota annuel sera instauré pour le nombre de primo-arrivant-e-s, dont le permis de séjour est fixé à deux ans. La nationalité s'obtient au terme du parcours d'accueil obligatoire, pour le primo-arrivant-e, en réussissant ses examens avec une note de 14/20.

Le second grand axe du décret compte énormément sur le rôle de l'Etat en ce qui concerne l'emploi des personnes ayant légalement obtenu un permis de séjour. Ainsi, l'Office National de Reconnaissance des Diplômes (ONRD) est créé afin de faciliter l'intégration de diplômé-e-s étranger-ère-s. Un autre organisme (ONER) est fondé pour collecter et répondre aux demandes formulées par les employeur-euse-s. Il joue le rôle d'un intermédiaire entre les candidatures et l'employeur, dans le sens où l'institution sera chargée de veiller à l'anonymisation du CV du candidat-e qui doit être dépourvu de toute mention de l'origine ethnique et de du sexe. Il faudra que le Ministre et les député-e-s soient attentifs à ce qui s'est passé en France à ce sujet. Un rapport publié en mars 2011 par des chercheurs français montre que, si le CV anonyme réduit les inégalités de sexe, il pénalise les candidat-e-s issus de l'immigration.

Le décret propose qu'une fois qu'un CV anonyme est choisi par l'employeur-euse, le candidat-e est obligatoirement engagé-e sans entretien d'embauche. Dans notre modèle social-libéral, il n'est pas certain que les entreprises soient ravies de se voir retirer la liberté totale de choisir leurs futur-e-s collaborateur-trice-s.

Ce projet, dont certains aspects posent des questionnements essentiels sur des sujets critiques, va donner lieu à des débats passionnants au sein des commission et de l'hémicycle du Parlement ●

- Louis Mores

Un décret d'équilibriste ?

Synopsis

Hiver 2016 en Péjigonie, la valeur marchande dicte la vie des citoyens dans une ampleur encore jamais constatée auparavant. Alors que l'économie est érigée en valeur suprême, le jeune Wissem Amimi, fraichement nommé ministre, entend bien ne pas se laisser emporter par cette vague engourdissante. Lui-même artiste dans l'âme, il propose un décret audacieux avec pour objectif de permettre aux artistes de vivre dignement de leur travail. Découvrez le passionnant parcours d'un texte dans les méandres du parlement !

Critique de la rédaction

Entre défense de la créativité et ancrage dans la vie concrète, Monsieur Amimi nous emmène à nous interroger sur le statut de l'artiste au sein de la société. Le projet de décret qui en résulte dégage toute la complexité de la relation entre l'artiste et la société : comment mettre en place un revenu digne pour les artistes par le biais d'aides financées par l'Etat, alors que l'objectif est précisément de ne pas vivre à son crochet ? C'est un vrai jeu d'équilibriste... C'est d'ailleurs ce dont se sont rendu compte des artistes français alors que la Maison des Artistes, une association de solidarité qu'ils ont créée en 1952 pour garder toute leur indépendance vis-à-vis de l'Etat, s'est progressivement effondrée. L'aide étatique peut donc être une idée pertinente ; reste à déterminer jusqu'à quel point.

Un autre problème est de savoir de quelle manière l'artiste peut prouver l'implication dans son travail alors que ce que crée ce dernier déroge aux critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs communs. En d'autres termes, quels sont les facteurs qui gagent de son sérieux et de sa légitimité à toucher l'allocation culturelle alors que la création ne rentre pas dans un cadre spatio-temporel (contrairement à un employé qui travaille 5/7 jours, de 08:00 à 18:00 dans un bureau), ni officiel (souvent pas de reconnaissance d'un quelconque diplôme délivré) courant ? Les thèmes abordés soulèvent des questions de fond particulièrement délicates à trancher.

Sans doute l'abolition de propriété mènera-t-elle également à de nombreuses discussions : certes, la proposition novatrice doit être saisie dans son objectif de ne pas laisser des marchands d'art enrichir grassement seulement quelques noms en vogue comme Damien Hirst, Jean-Michel Basquiat ou Jeff Koons en dépit des autres artistes vivant dans la misère sous prétexte qu'ils sont inconnus du grand public. Cependant, il n'est pas sûr que les députés se détacheront aussi facilement du droit de propriété, que ce soit parce que celle-ci participe à la reconnaissance du talent-propre l'artiste ou parce qu'elle permet encore à beaucoup d'arrondir leurs fins de mois...

Dans une société dictée par l'argent et le divertissement, le ministre Amimi souhaite redonner toute sa place à l'art et en faire un projet social commun. Il n'hésite pas à profondément chambouler les habitudes et nous invite à adopter un tout nouveau prisme sur des questions particulièrement épineuses... Le débat promet d'être houleux ! ●

- Marion Bourgois

Système carcéral : solution ou nouveau non-sens ?

L'idée est simple, l'idée est belle : réformer notre système carcéral vieux, poussiéreux et inadapté à l'ère du temps pour en faire un nouvel éden considérant les individus et s'intéressant à eux. Mais le décret y parvient-il vraiment ?

Si les droits humains sont aujourd'hui si diversifiés qu'il est difficile de tous les nommer, nul ne peut ignorer que la situation des détenus est loin d'y être conforme.

Le décret place à cet égard au rang d'obligation légale le respect des conditions d'hygiène et de salubrité, ce qu'il était essentiel de faire depuis bien des années. De même, l'accès à une formation en vue d'obtenir tant une meilleure réinsertion qu'un taux de récidive moins élevé est très positif mais le fait de pouvoir réquisitionner des professeurs l'est beaucoup moins. N'est-ce pas là une marque d'un certain manque de confiance en ce décret et en ses avancées ?

Il est prouvé depuis déjà bien longtemps que les systèmes qui favorisent une plus grande autonomie des détenus sont aussi ceux permettant une meilleure préparation à la réinsertion. Ainsi, on remarque que le système carcéral scandinave qui permet une grande autonomie des détenus ainsi que des prisons ouvertes permet une bien meilleure réadaptation et un taux de récidive bien plus bas que dans les autres systèmes. Au contraire, le système américain et sa prédilection pour les enfermements conduit à une surincarcération qui renforce les inégalités sociales et est loin de favoriser le respect des droits humains. En conséquence, il est permis de s'interroger sur un certain nombre d'éléments prévus par cette nouvelle législation. En premier lieu, régler le sort des peines à appliquer aux condamnés dans un décret réformant le système carcéral, n'est-ce pas faire fausse route ? Les peines appliquées et applicables ne relèvent-elles pas d'une institution autre que celle gérant le système carcéral ? Ne s'agit-il pas de deux matières pleinement distinctes ?

Aussi, si l'idée de diminuer l'impact financier des lieux d'enfermement sur le budget de l'état pour l'allouer à d'autres domaines est souvent défendue, il est de notre devoir d'examiner les conséquences de la réforme envisagée. Si les détenus doivent travailler pour accéder à un meilleur niveau de vie, la demande de travail dans les prisons risque rapidement d'exploser. C'est ici que le projet risque d'atteindre ses limites : si les employeurs décident de se tourner en masse vers cette nouvelle main d'œuvre, les économies réalisées risquent fortement d'être réemployées majoritairement à la sécurité sociale et à l'indemnisation des personnes qui n'ont ainsi pas eu accès à l'emploi.

Mais surtout, l'irréductibilité des peines et l'application des condamnations à perpétuité ne sont-elles pas en contradiction totale avec le reste des mesures ? Tant l'une que l'autre vont augmenter le nombre de détenus et contribuer à la surincarcération dont on sait désormais qu'elle n'est pas favorable à une bonne réinsertion après libération. Nous nous devons de nous poser ces questions car y répondre, c'est déjà se remettre en question et ouvrir les voies d'une réflexion nouvelle ●

- Virginie Stranart

L'ÉCHOLÉRIQUE

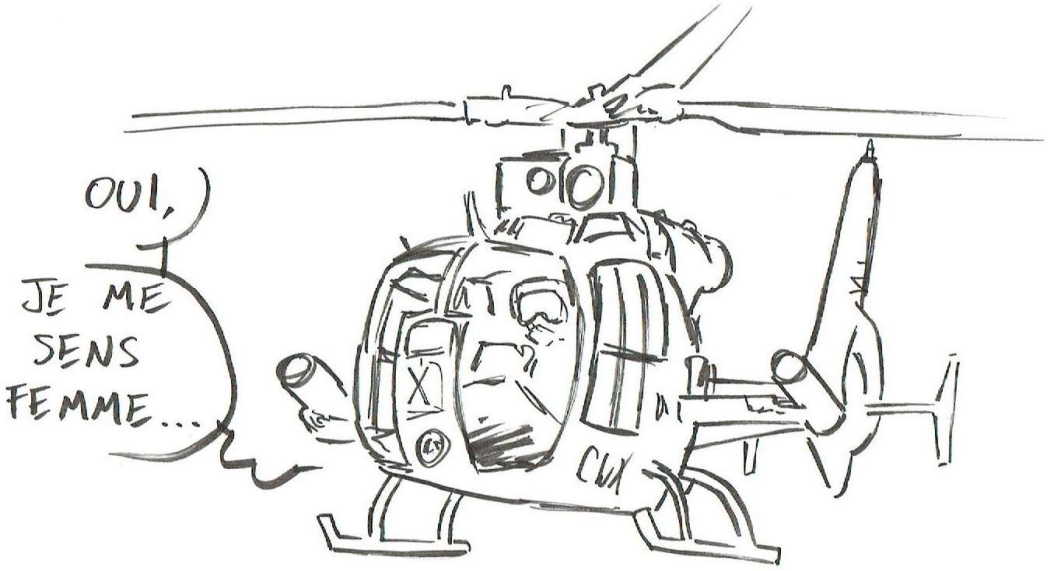

La tribune d'Alain Deloin, l'expert qui n'y connait rien

Le Parlement de la Jeunesse a une fois encore prouvé, derrière ses velléités de changer le monde, son islamo-gaucho-bobo-fachisme inassumé. Ces députés en couche-culotte, non contents de leurs derniers décrets utopisto-libertariens, ont montré une fois encore les nombreuses lacunes qu'il leur reste à combler avant de devenir des adultes responsables, comme moi.

Ces satanés « djeun's » ont, la semaine dernière, voté deux motion totalement irréalisables dans la réelle réalité réaliste de notre monde pas si rose qu'ils n'aimeraient le croire.

La première vise à garantir l'autodétermination de sa religion. Non mais, vous vous rendez compte ? Comme si on avait le droit, comme ça, de décider en qui ou en quoi placer notre foi ? Et voilà que la factice Chloé Filorgaga ouvre la porte à toutes les dérives : encore un peu et nous nous retrouverons avec des convertis permanents, catholiques un jour, bouddhistes le lendemain, et pastafariens les samedis. Comme si on pouvait changer de religion comme on change de sexe !

La seconde motion, proposée par le médiocre Sébastien Lareine, vient rejoindre le cortège des projets dangereusements bisounourso-extrémistes déjà votés. Elle vise à octroyer des jours de congé en fonction de son genre. Les hélicoptères, micro-minorité déjà bien trop choyée par nos élites politiques, pourront donc imposer leurs barbares festivités aux autres péjigoniens.

Je caresse l'espoir que ces bambins fumeurs de marie-jean remettent les œillères qu'ils avaient sur les yeux et laissent les grandes personnes faire leurs orgies en paix. Rêvons petit, rêvons mieux. No we can't.

Bon allez, je retourne siéger… Sur mon canapé ! ●

- Alain Deloin

Le canton du Jura

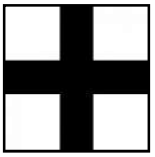

Voix de la Francophonie

Cette année, le Parlement de la Péjigonie a l'honneur de recevoir une délégation du Jura suisse. C'est l'occasion pour nous d'en apprendre plus sur cette région, au travers d'une présentation historique et linguistique suivie d'un échange avec Simon Schneider, représentant du Parlement de la Jeunesse de la république et canton du Jura.

La Suisse est un état fédéral composé de 26 cantons. Quatre langues sont officiellement reconnues (italien, allemand, français et romanche). La région linguistique francophone est appelée la Suisse romande et est peuplée d'un peu plus de 2 millions de Romand-e-s (20% de la population totale du pays). Dans cet espace culturel, plusieurs cantons, dont celui du Jura (70 000 hab.) ont le français comme langue officielle. Cette langue s'est diffusée surtout aux XVIIIe et XIXe dans la région, remplaçant progressivement l'usage du jurassien. Linguistiquement, le français pratiqué dans ce canton est marqué par des particularités (prononciation / vocabulaire) qui sont le résultat d'influences diverses (traces de l'ancienne langue jurassienne, influence de l'allemand…). Le Parlement du canton du Jura comprend en son sein, depuis 1981, une section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui compte 21 membres.

Nous avons interrogé Simon Schneider à propos de sa pratique du français et de la Francophonie. Quand nous lui demandons s'il considère qu'il existe une pratique du français au-dessus des autres il nous répond que, pour lui, il n'y a pas d'échelle de valeurs à entretenir entre les différents français parlés dans les régions francophones du monde. Il reconnait que chaque région possède ses particularités. En Suisse romande, on dit huitante pour désigner quatre-vingts, sauf dans le canton du Jura, qui utilise le même numéral que nous ! Quand nous l'interrogeons sur l'existence d'une identité francophone, il affirme qu'il existe, grâce à la langue française, une proximité de vision et un partage de références entre les différentes régions de la Francophonie.

Avec un socle culturel commun diffusé par l'enseignement et par les médias francophones du monde au moyen de la langue qui nous réunit, la Francophonie se développe et connecte ses espaces linguistiques. La langue française compte 274 millions de locuteur-trice-s dans le monde. Les 70 000 jurassien-ne-s font partie de cet ensemble et contribuent au développement et au rayonnement du français. En Louisiane, le français a failli disparaitre et connait aujourd'hui un regain d'intérêt. Ce sera l'objet du deuxième épisode de notre série : Voix de la Francophonie ●

- Louis Mores

DOLCE & GABBANA